

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, lorsque la mesure relative à l'assurance frais médicaux a été présentée l'été dernier, nous, du NPD, l'avons accueillie avec enthousiasme, car elle nous plaisait et se faisait attendre depuis longtemps. Tous les Canadiens, nous en étions sûrs, applaudiraient. Chose curieuse, aujourd'hui, le rôle de notre parti est d'empêcher qu'on ne la juggle. Le rôle du gouvernement est, uniquement à des fins de propagande, de saisir la Chambre de la mesure pour ensuite la supprimer à coups d'amendements, grâce au précieux concours de membres d'autres groupes à la Chambre.

Nous savons fort bien, nous du NPD, ce qui se passe: on veut étouffer le bill de l'assurance-santé, et des milliers de Canadiens d'un bout à l'autre du pays ne verront pas moins le jeu auquel on s'adonne. La mesure, comme le gouvernement se propose de la modifier, n'instaurera pas le genre d'assurance frais médicaux que nous voulions appuyer de notre vote. Elle aura été amputée de trois ou quatre éléments, privant ainsi la population canadienne du régime d'assurance-santé dont elle a besoin. La mutilation principale, c'est d'avoir différé l'entrée en vigueur de la mesure d'au moins un an, au 1<sup>er</sup> juillet 1968.

● (2.00 p.m.)

J'ai découvert avec intérêt qu'apparemment le gouvernement a pris la précaution de faire approuver par le ministre des Finances le fait que la mesure ne devrait pas entrer en vigueur avant 1968. Je me souviens qu'il a fallu aussi obtenir l'adhésion du premier ministre du Canada autrefois pour consigner dans le recueil de nos lois la première mesure prévoyant les pensions de vieillesse. Le parti libéral les promettait depuis quelques années, mais rien n'aboutissait. Finalement, ce n'est que lorsque certains députés représentant les groupes ouvriers réussirent à persuader le premier ministre Mackenzie King qu'on a pu obtenir l'adoption de la loi initiale sur les pensions de vieillesse. Notons qu'aujourd'hui c'est le parti libéral lui-même qui a pris la précaution d'obtenir l'adhésion du ministre des Finances (M. Sharp), évidemment l'homme fort du cabinet aujourd'hui, pour s'assurer que le régime entrera en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 1968. Cela ne suffira peut-être pas à prévenir une nouvelle déception pour la population.

Il n'y a rien de nouveau à cette manœuvre; c'est celle des gouvernements libéraux qui promettent tant et plus, se font élire à cause de leurs promesses et découvrent soudainement que les conditions économiques ne leurs

permettent malheureusement pas de remplir leurs promesses. Dans ma province, en Colombie-Britannique, nous avons aussi eu des gouvernements libéraux qui ont promis, lors d'élections, d'établir un régime d'assurance frais médicaux qu'on l'appelait à l'époque «régime d'assurance-santé». Pendant les années 30, au cours d'élections successives, le parti libéral a promis de mettre en œuvre un régime d'assurance-santé. Après chaque échec, on nous disait, en guise d'explication, que cela ne pouvait malheureusement pas se faire à ce temps-là. Les membres du parti libéral de cette province acquiesçaient comme le font les membres du parti libéral actuel au Parlement.

Au cours des élections de 1936, ils sont allés jusqu'à inscrire la loi sur l'assurance-santé dans les statuts de la Colombie-Britannique. J'ai en main une loi, non un projet de loi, concernant la mise en vigueur d'un régime d'assurance-santé en Colombie-Britannique. Après son adoption, le sous-gouverneur de la Colombie-Britannique l'a signée et y a donné la sanction, en 1936. Mais, depuis lors, elle n'a jamais été proclamée par un gouvernement libéral. Aussi, monsieur l'Orateur, certains d'entre nous se demandent avec raison si même la signature du ministre des Finances aura assez de valeur pour que la mesure soit adoptée d'ici 1968. La date inscrite sur la loi que j'ai en main est le 1<sup>er</sup> avril 1936, jour des poissons d'avril. C'était le tour le plus cruel qu'on ait pas imaginer. Je le répète, il s'agit ici, à mon sens, d'un tour de l'Halloween qui pourra durer quelques années. Je dis cela parce que chaque fois dans le passé, même, si l'on protestait tant et plus de ses bonnes intentions, le gouvernement découvrait que les conditions ne permettaient pas l'adoption d'un véritable projet de loi concernant l'assurance frais médicaux.

Le sort des Canadiens qui ont voté pour les libéraux aux dernières élections s'est-il amélioré cet été? J'ai ici une autre des grandes annonces du parti avant l'élection. Voici le projet libéral d'assurance frais médicaux, établissant les quatre principes immuables. Les Canadiens ont voté en toute sincérité, croyant que les libéraux accompliraient quelque chose après l'avoir promis. A quoi peut-on s'attendre de plus du parti libéral? Les Canadiens ont voté pour le régime d'assurance frais médicaux exposé dans cette publicité. Cet été, les gens ont cru, comme nous tous, qu'enfin, les promesses électorales seraient tenues. Nous avons reconnu dans le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social un

[M. Hymmen.]